

2905570 du 19/11/2009
2003 B S 6

SARL DEDIÈS, EXPERTS & AUDITEURS ASSOCIES
Société à responsabilité limitée
Capital : 28 000 €
Siège social : résidence Lafayette
32 avenue Julien Panchot
66000 PERPIGNAN
RCS Perpignan 444 939 151

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 12 novembre 2009
PROCES-VERBAL

L'an Deux mille neuf, le douze novembre, les associés de la Société SARL DEDIÈS, EXPERTS & ASSOCIES, Société à responsabilité limitée au capital de 28 000 €, dont le siège social est à 66000 PERPIGNAN – 32 avenue Julien Panchot, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Perpignan sous le numéro 444 939 151, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire audit siège, sur la convocation qui leur a été faite par Monsieur Daniel DEDIÈS.

L'assemblée est présidée par Monsieur Daniel DEDIÈS, gérant

Après avoir déclaré qu'il possède personnellement
DEUX CENT SOIXANTE QUATRE parts, ci 264 parts

Le Président constate que sont présents à la réunion :

Madame Paméla DARGERÉ, propriétaire de
HUIT parts sociales, ci 8 parts

Monsieur Alexis JULIA, propriétaire de
HUIT parts sociales, ci 8 parts

Total des parts représentées :
DEUX CENT QUATRE VINGT parts, ci 280 parts

Tous les associés étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau de la gérance :

- Le rapport de la gérance,
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Monsieur Daniel DEDIÈS indique que ces documents ont été remis aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette présente déclaration.

HD

Monsieur Daniel DEDIÈS rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Organisation de la gérance de notre société,
- Cession des parts sociales détenues par Madame Paméla DARGÈRE
- Acquisition de la clientèle d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
- Modifications corrélatives des statuts,
- Pouvoirs à donner

Un échange de vues intervient, puis, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport du gérant et pris connaissance de la lettre de démission du 31 octobre 2009 de Madame Paméla DARGERÉ de ses fonctions de gérant, ainsi que ses explications sur sa décision de se retirer de la société DEDIES, EXPERTS & AUDITEURS ASSOCIES, l'assemblée prend acte de sa démission, lui donne quitus de sa gestion et décide que ses fonctions cesseront à l'issue de la présente assemblée.

En conséquence, la société sera administrée à compter de ce jour par :

- Monsieur Daniel DEDIÈS
- Monsieur Alexis JULIA

qui exerceront leurs fonctions de co-gérants, sans limitation de durée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport du gérant et les explications de Madame Paméla DARGERÉ sur sa décision de se retirer de la société DEDIES, EXPERTS & AUDITEURS ASSOCIES, l'assemblée décide que les parts sociales détenues par Madame Paméla DARGERÉ seront cédées par cette dernière à Monsieur Daniel DEDIÈS à l'issue de la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Compte tenu du nouveau contexte d'association, le projet de cession de la clientèle d'expertise comptable et de commissariat aux comptes détenue en nom propre par Monsieur Daniel DEDIÈS sera examiné ultérieurement par les associés subsistants.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



QUATRIEME RESOLUTION

En conséquence des résolutions ci-dessus, et sous réserve de la réalisation de la cession de parts entre Madame Pamela DARGERE et Monsieur Daniel DEDIES, l'article 7 des statuts relatif au capital social sera complété comme suit :

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL – PARTS SOCIALES

Suite à la cession de parts intervenue à l'issue de l'AG du 12.11.2009, le capital est désormais réparti comme suit :

- Monsieur Daniel DEDIES DEUX CENT SOIXANTE DOUZE parts sociales Numérotées de 1 à 64, 72 à 78, 80 à 280 inclus, ci	272
- Monsieur Alexis JULIA HUIT parts sociales Numérotées de 65 à 71 et n° 79, ci	8
TOTAL DES PARTS DEUX CENT QUATRE VINGT parts sociales, ci	280

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'article 20 des statuts relatif à la gérance est complété comme suit :

ARTICLE 20 – NOMINATION DU PREMIER GERANT

Suite à l'assemblée générale du 12.11.2009, la société est désormais administrée par deux co-gérants, nommés pour une durée indéterminée :

- Monsieur Daniel DEDIÈS – 21 rue des Vignes – 66610 VILLENEUVE LA RIVIERE
- Monsieur Alexis JULIA – 6 rue Jacques Henri Lartigue – 66000 PERPIGNAN

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes afin d'effectuer toutes formalités relatives aux résolutions prises ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par les gérants et associés présents.

